

LA FLORE INDIGÈNE À LA CONQUÊTE DES VILLES

Le Conservatoire Botanique National de Mascarin a reçu le soutien du FEDER pour développer un programme de végétalisation des espaces urbains de l'île avec des plantes indigènes.



CBNM

Aménagement paysager, centrale EDF de Sainte-Rose.
Ci-contre : *Hibiscus boryanus*, endémique des Mascareignes.

Lentement mais sûrement, l'idée fait son chemin : utiliser des espèces spécifiquement réunionnaises pour végétaliser les espaces publics, afin de contribuer à la sauvegarde de la biodiversité de l'île. « A la fin des années 1990, divers partenaires avaient élaboré une liste verte de plantes indigènes – présentes sur l'île avant l'arrivée de l'homme – préconisées dans les opérations d'aménagement, mais faute de financement pour son animation la démarche n'avait pas dépassé le stade des intentions, rappelle Luc Gigord, directeur général du Conservatoire Botanique de Mascarin (CBNM). Il y a quelques années, elle a été relancée suite à un appel à projet ministériel et baptisée DAUPI (Démarche Aménagement Urbain et Plantes Indigènes) ».

150 ESPÈCES PROPOSÉES

Mascarin a sélectionné 150 espèces, réalisé des fiches descriptives pour les faire connaître, mis au point des itinéraires techniques de production à destination des pépiniéristes, inventorié les arboretums où ces plantes sont cultivées pour éviter les prélèvements dans la nature.

Cette première phase de construction des outils s'est poursuivie en 2015 à la demande de l'Etat, qui a chargé le Conservatoire de créer une plate-forme web à vocation pratique, présentant les plantes adaptées à chaque zone de l'île, ainsi qu'un annuaire de tous les partenaires adhérent à la démarche.

Au mois d'avril, une subvention FEDER de 380 000 euros (dont 30% apportés par la Région) a été attribué au CBNM pour la poursuite du programme DAUPI : conso-

lider les outils, développer les échanges avec les aménageurs, les élus, les techniciens et sensibiliser le public à l'intérêt des plantes indigènes. « Les espèces exotiques non envahissantes, à l'image du flamboyant ou d'autres espèces patrimoniales, ont aussi leur place dans les aménagements, précise Luc Gigord. Il nous faut en revanche alerter sur les risques de certaines espèces envahissantes. Pour convaincre les professionnels d'arrêter d'utiliser des exotiques, nous proposons des espèces indigènes de substitution présentant les mêmes qualités ».

Plusieurs communes ont déjà adhéré au projet. On peut ainsi voir des benjoints, des bois d'arnette ou des bois de chenille pousser au bord de plusieurs rues du centre-ville. Récemment, les abords de la centrale EDF de Sainte-Rose ont également été végétalisés avec des indigènes. Lentement mais sûrement, La Réunion pourra se doter d'une identité paysagère originale, tout en sauvegardant son patrimoine végétal.



Pour en savoir plus :
www.daupi.cbnm.org

PROTÉGER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ

Le Conservatoire Botanique National de Mascarin a bénéficié de la fiche-action « protection et valorisation de la biodiversité », pour laquelle une enveloppe de près de 4 M€ est inscrite au programme opérationnel FEDER 2014-2020. Cette aide peut être sollicitée par les acteurs publics, associatifs ou socio-professionnels. Elle vise à accroître la surface des habitats naturels restaurés, la population d'espèces endémiques et indigènes, ainsi que l'amélioration et la diffusion des connaissances

sur ces espèces et leurs habitats.

La fiche-action « protection et valorisation de la biodiversité » fait partie d'un éventail de mesures consacrées à la protection de l'environnement, à la transition énergétique, au transport durable et à la prévention des risques naturels, dont l'enveloppe totale s'élève à 248 M€. Elles sont gérées par le guichet Infrastructures, Développement Durable, Énergie, placé sous la responsabilité de Gaëtan Magré.

Ce guichet gère également les fiches-ac-

tions destinées au financement des grands chantiers routiers (dont celui de la NRL), portuaires et aéroportuaires, pour lesquelles 257 millions d'euros pourront être mobilisés jusqu'en 2020.

Pour en savoir plus : Guichet Unique « Infrastructures, Développement Durable, Énergie », Hôtel de Région, avenue René-Cassin, Moufia, Saint-Denis. Tél. 0262 487 087.

PRATIQUE

FEDER 2014-2020 1,130 milliard d'euros pour La Réunion

La Région est autorité de gestion du Fonds Européen de Développement Régional, qui dote La Réunion de 1,130 milliard d'euros jusqu'en 2020. Le soutien européen vise à améliorer la compétitivité de l'économie réunionnaise, notamment à travers des aides directes aux entreprises, et à la gestion durable des ressources et des risques. Il contribue également au financement des infrastructures d'échange (route, ports, aéroports) et de service.

Quatre guichets thématiques

■ **Infrastructures, Développement Durable, Énergie (voir ci-contre)**

■ **Recherche, Développement Technologique, Innovation (voir page de gauche)**

Montant du FEDER disponible : 504,51 M€
Responsable du guichet : Gaëtan Magré
257 millions d'euros pourront être injectés par ce guichet dans les chantiers routiers (dont la NRL), portuaires et aéroportuaires.
248 millions seront consacrée à la transition énergétique, à la protection de l'environnement, au transport durable et à la prévention des risques naturels.

■ **Entreprises et développement touristique**

Montant du FEDER disponible : 244,15 M€
Responsable du guichet : Philippe Hoarau
Ce guichet gère les aides directes aux investissements des entreprises industrielles, artisanales du secteur numérique, ainsi que les soutiens européens au secteur touristique et aux zones d'activité. Il instruit également les dossiers d'aides au fret (import et export), au recrutement de cadres, aux actions collectives de promotion et prospection, au recours à des expertises extérieures.

■ **Investissements d'Éducation, de Formation et d'Inclusion Sociale**

Montant du FEDER disponible : 156,25 M€
Responsable du guichet : Shehnaz Ummer
Ce guichet gère un ensemble de fiches-actions finançant les projets urbains, l'aménagement des Hauts mais aussi la construction ou la rénovation de bâtiments d'éducation, de formation professionnelle ou d'accueil des personnes dépendantes (ainsi que la rénovation thermique des bâtiments d'éducation).

Les fiches actions du programme FEDER 2014-2020 sont téléchargeables sur le site du Conseil régional, www.regionreunion.com, rubrique « Fonds européens FEDER ».

Guichet d'accueil FEDER

Tél. 0262 487 087

Mail : accueil_feder@cr-reunion.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

AVEC L'EUROPE, FEDER À NOU